



Genève, le 22 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

Patrimoine genevois : vers une protection et une valorisation optimales

Le DALE se réjouit du vote du Grand Conseil concernant le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant [la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites \(LPMNS\) \(L 4 05\)](#). Ce projet de loi clarifie les rôles et responsabilités entre l'office du patrimoine et des sites (OPS) et la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Dans un contexte d'accélération de la mutation urbaine du canton, ces deux instances ont désormais les coudées franches pour traiter de manière efficace et qualitative les dossiers de protection et de valorisation du patrimoine genevois.

Valoriser les compétences

Avec cette réforme, la CMNS bénéficiera ainsi d'une plus grande disponibilité pour délivrer des préavis sur des dossiers aux enjeux marqués, tels que les mesures de classement, d'inscriptions à l'inventaire ou de plan de site, ainsi que pour l'instruction des demandes d'autorisation définitives (DD). Elle pourra également se concentrer sur l'élaboration de « règles de bonnes pratiques » qui serviront de lignes de conduite pour l'ensemble des professionnels concernés.

Les autorisations de construire instruites en procédure accélérée (APA), qui présentent des enjeux moindres en matière de protection du patrimoine et qui exigent une célérité de traitement, seront dorénavant traitées uniquement par l'OPS qui dispose des compétences nécessaires. Aux côtés de ses activités de soutien en de conseil en matière de protection du patrimoine et d'archéologie, le rôle décisionnel de l'OPS est ainsi confirmé.

Un volume important de dossiers

Avec plus de 48 objets mis à l'inventaire, 7 plans de sites adoptés, 5 arrêtés de classement et plus de 6300 préavis donnés depuis le début de la législature, l'activité patrimoniale du canton est remarquable. Pour M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, « ces chiffres confirment l'importance d'intégrer la thématique du patrimoine naturel et bâti dès la phase initiale de conception des projets urbains, pour permettre aux architectes de les valoriser. »

Cette loi entrera en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la FAO.

Pour toute information complémentaire : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ 022 546 60 47 ou au 076 304 20 66.



Genève, le 11 septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement
et de l'énergie (DALE)**

La « Quinzaine de l'urbanisme » consacre sa quatrième édition aux espaces publics

La quatrième édition de la « Quinzaine de l'urbanisme » ouvre aujourd'hui ses portes pour se consacrer au « Renouveau des espaces publics ». Au cœur des quartiers anciens ou en devenir, autour des nouvelles gares, ou aux abords des cours d'eau de Genève, l'espace public fait en effet l'objet d'une attention nouvelle et de projets publics et privés remarquables, souvent issus de concours.

Issue d'une démarche innovante, la « Quinzaine de l'urbanisme » est présentée conjointement - du 11 au 22 septembre au pavillon Sicli - par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et quinze partenaires*. Pour cette édition 2017, la « Quinzaine de l'urbanisme » se réjouit en effet d'accueillir comme nouveaux partenaires les Villes de Genève et de Vernier, l'Association Pavillon Sicli ou encore la Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP). Plusieurs partenaires se sont aussi réunis pour présenter conjointement des temps forts thématiques, renforçant ainsi la collaboration entre acteurs publics, professionnels et académiques.

Conférences, débats, ateliers...

Des questions d'aménagement au débat démocratique et à la concertation des projets, de la renaturation des rivières aux « géobigdata », ou encore de la dénomination des espaces publics à la vie culturelle et festive, cette « Quinzaine de l'urbanisme » aborde le thème des espaces publics par une vingtaine de conférences, débats, ateliers ou journées d'études en y associant une large palette d'acteurs genevois, suisses et internationaux.

EXPLORE ! Un samedi pour explorer la ville

En 2017, la « Quinzaine de l'urbanisme » innove avec EXPLORE! UN SAMEDI POUR EXPLORER LA VILLE, le 16 septembre. Cet événement diversifie la « Quinzaine de l'urbanisme » pour y accueillir un plus large public, avec plus de vingt visites guidées et des performances sur divers sites à Genève et Vernier. Des [expériences urbaines inédites animées par Gus&Co](#) seront proposées dès 16h (à partir de 14 ans).

Six expositions au pavillon Sicli

L'édition 2017 de la « Quinzaine de l'urbanisme » s'accompagne en outre de six expositions présentées par les partenaires suivants :

- **« OPEN SPACE CONNECTION »** 15 projets de l'arc lémanique et 15 projets de la zone métropolitaine de Barcelone. Présenté par Nicola Regusci, Xavier Bustos, Anna Hohler, Monique Keller, Maison de l'Architecture de Genève (MA)

- « **LE KIOSQUE A CULTURE** ». Œuvre d'art public contextuelle créée en 1998 par Fabiana de Barros. Présenté par la Maison de l'Architecture de Genève (MA) et placé sous le commissariat de Laura Györik Costa. En partenariat avec le Fonds municipal d'art contemporain (Fmac)
- « **La fabrique de rêves à Nyon** ». Présenté par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia)
- **GVARCHI Guide**, portraits urbains par Fred Merz. Présenté par la Maison de l'Architecture de Genève (MA) et son application GVARCHI guide (www.gvarchi.ch)
- « **Faute(s) d'espace** », photographies d'Hélène Maria, et « **Le mobilier urbain à usage didactique** », deux expositions présentées par la Fédération des architectes suisses – section Genève (FAS) et la Société suisse des ingénieurs et architectes, section genevoise (SIA)

*La « Quinzaine de l'urbanisme » est présentée par :

République et canton de Genève, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Ville de Genève, Ville de Vernier, Association Pavillon Sicli, Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), Fédération des architectes suisses – section Genève (FAS), Fondation Braillard architectes (FBA), Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP), Fédération suisse des urbanistes (FSU), Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia), Maison de l'Architecture de Genève (MA), Société suisse des ingénieurs et architectes, section genevoise (SIA), Services Industriels de Genève (SIG), Université de Genève (UNIGE), Institut de la gouvernance de l'environnement et du développement territorial.

[Programme complet ici !](#)

Retrouvez la Quinzaine sur  [GE-Quinzaine de l'urbanisme.](#)

Pour tout complément d'information : M. Vincent Lusser, secrétaire général adjoint chargé de la promotion des grands projets, tél. 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.



Genève, le 1^{er} septembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
et de la Maison de l'Architecture (MA)**

L'application GVArchi guide propose une visite géolocalisée du PAV

La mise à jour de l'application [GVArchi guide](#) propose désormais une visite géolocalisée du secteur [Praille Acacias Vernets \(PAV\)](#), visite présentée par la Maison de l'architecture de Genève (MA) et le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du Canton. Le parcours permet de découvrir plusieurs quartiers du territoire PAV ainsi que onze réalisations architecturales ou projets urbains, chacun présenté en images, plans ou vidéos.

Munis d'un smartphone, les visiteurs sont invités à parcourir les 6,3km du tracé à vélo, ou même à pied, à partir du pont Hans-Wilsdorf. La visite se poursuit avec le site des Vernets, qui accueillera quelque 1'500 logements, et le quartier des Acacias. Puis on se déplace vers les chantiers de la gare de Pont-Rouge et du nouveau quartier de logement de l'Adret.

Le passage par le coteau de Lancy offre de belles vues plongeantes sur le secteur PAV, mais permet notamment aussi de découvrir le tracé du projet de la « Promenade des Crêtes » dont les travaux débiteront cette année. Arrivés à proximité du stade de Genève, on découvre les chantiers de la gare Léman Express du Bachet et de ses nouveaux espaces publics, pour longer ensuite la route de Saint-Julien avant de bifurquer vers le quartier de Grosselin, illustré par le projet lauréat du concours d'architecture de La Marbrerie, avec près de 160 logements et des surfaces d'activités.

Enfin, le tracé rejoint le quartier de l'Etoile, où les visiteurs découvriront sur GVArchi guide les espaces publics et projets urbains qui constitueront le cœur du PAV, avec environ 1500 logements, des activités, des commerces ainsi que des équipements publics.

L'application, qui est gratuite, a l'avantage de permettre la découverte individuelle du PAV et complète ainsi les visites guidées à vélo du PAV menées depuis 2016 par le DALE en coopération avec PRO VELO Genève. Dans le cadre de la coopération entre le DALE et la MA, GVArchi guide présente en outre les projets lauréats des concours d'architecture et d'espaces publics organisés par l'Etat ou les Fondations immobilières de droit public (FIDP). Dans son ensemble, l'application GVArchi guide propose la visite d'une soixantaine de sites architecturaux genevois.

Pour toute information complémentaire :

M. Vincent Lusser, secrétaire général adjoint, DALE, tél. +41 (0)22 327 94 16

*M. Simon Chessex, président de la Maison de l'Architecture de Genève (MA),
tél. +41 (0)78 699 90 29 ou par mail: simon@ma.ge.ch*



Genève, le 24 août 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Départ de M. Olivier Epelly, Directeur général de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN)

Après 15 années passées au service de la politique énergétique cantonale qu'il aura marquée de plusieurs réalisations d'importance, M. Olivier Epelly a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Il quittera ses fonctions de directeur général le 31 janvier 2018 pour développer de nouvelles activités. La direction du département lui témoigne sa reconnaissance pour son précieux engagement à la tête de l'OCEN.

Olivier Epelly a été nommé directeur du service cantonal de l'énergie en 2008, après l'avoir rejoint en 2002 comme adjoint scientifique. Sous sa direction, de nombreux projets ont été engagés et menés à bien : en particulier la création de l'office cantonal de l'énergie en 2013 qui a conféré à cette politique publique une envergure nouvelle aussi bien d'un point de vue stratégique qu'opérationnel, la révision de la loi sur l'énergie en 2010, le développement de la planification énergétique territoriale (couronné par un prix européen), l'établissement d'un référentiel de données énergétiques du territoire numérisées le plus riche de Suisse, la promotion des contrats à la performance en partenariat avec les milieux concernés, le développement de la formation continue notamment avec hepia, l'assainissement des simples vitrages ainsi que le développement des programmes de géothermie (GEothermie2020) et d'hydrothermie (GeniLac) en collaboration avec les Services industriels de Genève.

Le canton de Genève remercie Olivier Epelly pour son engagement en faveur de ces programmes et les résultats obtenus et à venir. Avec sa vision stratégique et son esprit entrepreneurial, il a réussi à développer des projets ambitieux autour desquels il a fédéré des partenaires, qui se sont engagés aux côtés de l'office pour atteindre les objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables du canton. Olivier Epelly a ainsi accompli sa mission en apportant une contribution essentielle qui fait de Genève un des cantons pionniers et les plus engagés en matière de politique énergétique.

Poursuite des actions engagées

Le poste de direction générale sera prochainement mis au concours. Le/la futur/e directeur/trice général/e aura pour mission de poursuivre et développer les grands chantiers de l'office, notamment l'élaboration du plan directeur de l'énergie, le développement d'infrastructures d'énergies renouvelables, la transition énergétique du parc immobilier, ou encore l'acquisition et le développement des compétences en matière de nouvelles technologies en partenariat avec les associations professionnelles et les institutions académiques.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Goumaz, secrétaire général du DALE, tél. 022 546 54 01



Genève, le 4 juillet 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Le cap des 10% de logements d'utilité publique (LUP) a été franchi en 2016

Le rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre de [la loi pour la construction de logements d'utilité publique \(LUP\)](#) pour l'exercice 2016 vient d'être publié. En 2016, le taux de LUP passe la "barre" des 10%, mais reste toutefois en dessous des objectifs de la loi LUP qui le fixe à 20%. Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) entend atteindre cet objectif et augmenter le nombre de logements de ce type, notamment au travers de la révision de l'article 4A de la loi générale sur la zone de développement (LGZD). Il a aussi lancé fin 2016 un plan d'action en faveur des coopératives visant à renforcer leur action dans la politique du logement, notamment pour la construction de LUP.

UN TAUX DE LUP SUPERIEUR A 10%

Malgré une augmentation modeste du nombre de LUP construits en 2016 (+ 258 logements contre + 481 en 2015), le pourcentage du nombre de LUP par rapport au parc locatif a atteint la barre symbolique des 10 % (10.07 %) contre 9.89 % en 2015. A fin décembre 2016, le parc LUP est constitué de 15'847 logements. L'année 2016 est également marquée par l'acquisition de six parcelles et trois dépendances, représentant 4'498 m² de terrain (contre 13'526 m² en 2015).

BILAN 2007-2016

Depuis 2007, le programme a contribué globalement à l'intégration 5'643 logements, à l'acquisition de 136'090 m² de terrain et de 2'073 logements existants et à la construction de 2'284 nouveaux LUP. De plus, suite à une réactualisation du recensement effectué en 2010 auprès des communes genevoises ou de leurs fondations, 6'118 LUP ont pu être comptabilisés dans le parc LUP depuis 2011.

DES COMMUNES PRINCIPALES BENEFICIAIRES DU FONDS LUP

Les communes investissent davantage dans la construction de LUP et représentent 24 % des dotations en 2016. Principal bénéficiaire lors des exercices précédents, la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) a moins sollicité le fonds LUP en 2016 que les fondations immobilières de droit public (FIDP) (24 % respectivement 38 %).

PERSPECTIVES POUR 2017

En 2017, la progression du parc de LUP par les nouvelles constructions devrait retrouver un rythme de croisière soutenu avec une production de plus de 300 logements, augmentant ainsi de 2% le parc LUP. Il est par ailleurs prévu d'acquérir des parcelles pour un total d'environ 8'000 m² de terrain.

Le nombre de LUP autorisés reste sur une tendance haute. La réalisation des projets lancés en 2014 et 2015 aboutiront à des mises en location en 2017-2018.

Le rapport annuel complet 2016, incluant un bilan pour les années 2007-2016, est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève:

http://www.ge.ch/logement/pdf/LUP_Rapport_activite_2016.pdf

Pour tout complément d'information :

M. Vinh Dao, directeur de la planification et des opérations foncières, office du logement et de la planification foncière (OCLPF), DALE, tél. +41(0) 22 546 65 05



Genève, le 19 juin 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie

L'exposition « Structure sculpture » met en lumière le travail de Daniel Grataloup

Sept œuvres du célèbre architecte Daniel Grataloup seront mises en valeur du 23 juin au 31 août 2017 au Bâtiment d'art contemporain dans le cadre de l'exposition « Structure sculpture ». Mise sur pied par l'association Des Bulles et des Hommes et soutenue par le service de la culture de la Ville de Genève, cette exposition propose d'explorer les frontières poreuses entre architecture et sculpture. Les travaux de plusieurs autres artistes seront également mis en avant. Un vernissage ouvert au public aura lieu jeudi 22 juin à 18h.

L'ARCHITECTURE-SCULPTURE

Sculpture monumentale ou architecture au format réduit ? Une architecture peut-elle être considérée comme une sculpture habitée ? Cette exposition se propose d'explorer les frontières poreuses de deux pratiques artistiques qui n'ont cessé de dialoguer et de se nourrir réciproquement au cours du XX^e siècle, ouvrant à des expériences sensorielles inédites. Elle essaie en outre de faire dialoguer des visionnaires de l'habitat qui ont promu et promeuvent aujourd'hui encore des modes de vies non conventionnels, jetant un regard critique sur la question du logement et de sa production standardisée. Les formes présentées dans cette exposition reposent sur des processus de construction simples, économes, qui dégagent un minimum d'énergie ; elles sont le fruit de la pensée agissante de leurs futurs habitants. Daniel Grataloup affirme à ce propos que la spécificité de son architecture est d'être construite autour du geste de l'artiste-habitant.

DANIEL GRATALOUP

M. Daniel Grataloup est né à Lyon en 1937 et s'est établi à Genève en 1968. Au cours de sa carrière, il a développé une conception très originale d'architecture-sculpture, dont la forme et la composition spatiale se faisaient l'écho du comportement des usagers. Pour mettre en œuvre cette approche organique, dominée par la ligne courbe, l'architecte a élaboré et expérimenté une technique constructive de projection de béton sur une résille métallique qui épouse le programme des espaces habitables.

FONDS GRATALOUP CÉDÉ AU CANTON

En juillet 2016, le Conseil d'Etat a reçu en don de M. Daniel Grataloup l'ensemble des maquettes, plans, gravures, sculptures, croquis, photographies et archives conservés à ce jour dans son atelier à Genève. Cette donation, d'une valeur estimée à 800'000 francs, a été

assortie d'un versement en espèces de 200'000 francs destiné à la création et à l'organisation d'un prix pour l'encouragement à l'innovation en architecture.

Les premiers lauréats du concours international d'architecture Grataloup seront désignés fin 2017. Ce concours est ouvert aux projets d'architecture organique innovants, présentés par des candidats de moins de 40 ans. Le règlement du concours est disponible à l'adresse www.prixgrataloup.com. Ce prix aura lieu à Genève à intervalles réguliers.

ŒUVRES DE GRATALOUP EXPOSÉES AU BAC

Les sept pièces emblématiques de la collection de maquettes de Daniel Grataloup exposées sont :

- COMPLEXE MONUMENTAL DE LOISIR A PORTO CARRAS, structure principale de base métallique de 115cm x 86cm x 55cm;
- COMPLEXE MONUMENTAL DE LOISIR A PORTO CARRAS, structure principale métallique complétée de 115cm x 86cm x 55cm;
- COMPLEXE MONUMENTAL DE LOISIR A PORTO CARRAS, maquette en plâtre de 115cm x 60cm x 20cm;
- VILLA PRIVÉE A ANIERES, maquette en plâtre de 80cm x 90cm x 26cm;
- TEMPLE DE SAINT-JEAN, LA CHAUX-DE-FONDS, structure métallique de 40cm x 40cm x 30cm;
- CITE TRANSPARENTE, 120cm x 180cm x 180cm;
- 4 GRANDES TOURS (gris, jaune, bleu et vert), 200cm x 220cm x 220cm x 300cm.

Informations pratiques :

Exposition « structure sculpture », du 23 juin au 31 août 2017. Bâtiment d'art contemporain, Rue des Bains 28.

Vernissage ouvert au public jeudi 22 juin à 18h.

[Brochure Genève expositions de la Ville de Genève.](#)

Pour toute information complémentaires : Mme Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, DALE, ☎ 022 327 94 24 ou 076 313 01 25.



Genève, le 19 mai 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)**

**Concours d'architecture et d'urbanisme :
la Suisse Romande à l'honneur**

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) se réjouit d'avoir accueilli ce jour le vernissage d'un cahier dédié aux concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande. En donnant la parole aux acteurs publics et privés, ce cahier offre un aperçu des bonnes pratiques et rappelle la plus-value qualitative qu'offrent ces concours.

La pratique du concours d'architecture est vieille de plus d'un siècle et reste considérée comme l'une des clefs de voûte de la qualité architecturale helvétique. Aujourd'hui confirmé comme outil économique, administratif voire même démocratique au service de la mutation urbaine, les concours d'architecture doivent néanmoins être irréprochables dans leurs organisations. Cette publication met en lumière les défis auxquels l'exercice du concours doit faire face ; choix et composition du jury, élargissement du cercle des compétences aux sciences de l'environnement ou aux sciences sociales, appropriation par le secteur privé pour la construction de logements collectifs.

Le Canton de Genève a connu un regain d'intérêt significatif pour la pratique du concours. Près de 80 concours ont été organisés entre 2011 et 2016, dont la moitié concerne plus de 9'200 logements. L'Etat est directement partie prenante dans 27 concours ; dans la majorité des cas en collaboration avec les communes et, concernant les programmes de logement, avec les Fondations immobilières de droit public (FIDP) ou la Fondation pour le logement coopératif et bon marché (FPLC).

Cette brochure, publiée comme supplément à la revue *TRACÉS*, donne la parole à tous les cantons romands ainsi qu'à la partie francophone de Bienne, à travers les sections cantonales de la SIA et, surtout, à travers les six architectes cantonaux romands, qui promeuvent le recours aux concours pour les ouvrages publics, mais également privés.

Pour toute information complémentaire :

M. Francesco Della Casa, Architecte cantonal, DALE, tél. +41 (22) 327 94 20 ou +41 (0)79 359 63 69

Pour commander gratuitement ce cahier, veuillez contacter Mme Anna Hohler, SIA Coordination romande, tél +41(0)76 523 09 35.



Genève, le 12 mai 2017

Aux représentant-e-s des médias
(2 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture**

Le Grand Conseil donne son aval aux déclassements à Bernex

Les conseillers d'Etat Antonio Hodggers, chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et Luc Barthassat, chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), saluent le vote du Grand Conseil qui a largement approuvé les deux modifications des limites de zones du grand projet Bernex : Bernex-Est et Vailly-Sud. Ces déclassements constituent une étape politique importante et ouvrent la voie à la réalisation de quelque 2800 logements et 2550 emplois, confirmant Bernex comme pôle régional. La concrétisation du projet se poursuit par l'élaboration des plans localisés de quartier à Grouet, Saint-Mathieu et Vailly.

La modification de zones de Bernex-Est prévoit une densification de la zone à bâtir existante et une extension urbaine sur la zone agricole, capables d'accueillir des logements, des services à la population, des espaces publics et des emplois, dont les emplois liés aux potentiels équipements publics. A Vailly-Sud, la modification permet une extension urbaine sur des parcelles enclavées en zone agricole situées entre le village de Bernex et la ligne du prolongement du tramway Cornavin – Onex – Bernex, dont la réalisation sera concomitante avec la construction des premiers logements. Cette opération doit favoriser la création d'un quartier mixte en lien avec la place située à proximité du terminus du tram, mêlant des logements avec des activités économiques et des services.

Ces modifications de zone se concrétiseront à compter de 2020 par la réalisation d'une 1^{ère} étape de 1600 logements et autant d'emplois sur la commune de Bernex, et plus de 200 logements sur la commune de Confignon. Le démarrage des travaux du tram est planifié d'ici la fin 2018, et un nouveau boulevard sera réalisé avec une voie bus en site propre pour soulager les voiries existantes du trafic de transit et permettre la desserte des nouveaux quartiers. D'autres mesures de mobilité seront également mise en œuvre, avec notamment une voie verte pour les mobilités douces et deux P+R pour favoriser le report modal. Enfin, un projet de parc public agro-urbain sera créé, constitué d'une ferme et d'espaces de délasserment, offrant un lieu d'échange et de valorisation des produits agricoles locaux et régionaux.

Les conseillers d'Etat relèvent avec satisfaction le soutien du Grand Conseil à ce développement, qui correspond à une part significative des besoins en logement du canton de Genève à moyen terme. Les prochaines étapes prévues en 2018 visent l'adoption par le Conseil d'Etat des premiers plans localisés de quartier et la transmission au Grand Conseil du projet de modification de zones de la Goutte de Saint-Mathieu pour un pôle cantonal d'enseignement.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ +41 76 604 20 66 ;*
- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ +41 79 417 09 69.*



Genève, le 7 avril 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
et de la Fondation pour les terrains industriels**

**La Fondation pour les terrains industriels (FTI) est confirmée
dans son rôle de pilote des écoParcs industriels**

Le Grand Conseil a adopté à l'unanimité le [projet de loi 11796](#), qui donne à la FTI notamment la mission de mettre en œuvre les principes de l'écologie industrielle, en vertu de l'article 161 de la [constitution genevoise](#).

L'écologie industrielle vise à limiter les impacts des activités sur l'environnement par une approche globale du système industriel. Les écoParcs industriels représentent l'un des principaux moyens de mise en œuvre des principes de l'écologie industrielle.

L'ECOPARC INDUSTRIEL : UN AMENAGEMENT RESPONSABLE

Un écoParc industriel est une zone à vocation industrielle et artisanale conçue de manière participative et gérée en concertation active avec tous les acteurs concernés. Cette nouvelle approche est destinée à favoriser par exemple la mise en réseau, entre les différentes entreprises présentes dans un même périmètre, des ressources énergétiques, le partage des infrastructures locales liées à la mobilité ou la valorisation des déchets.

La FTI promeut déjà, dans plusieurs zones de développement industriel et artisanal dans lesquelles elle est active, les opportunités de mutualisation entre les entreprises par des forums d'échanges. Elle encourage le bâti à faible impact et valorise les principes de l'écologie industrielle dans l'aménagement de ces zones. Tel est le cas dans la nouvelle zone industrielle en création des Cherpines, dans la ZIPLO et dans certains secteurs du projet ZIMEYSAVER.

LA MISSION DE LA FTI RENFORCEE

La FTI est aujourd'hui un acteur incontournable dans le développement du canton, non seulement sur le plan économique, mais également sur le plan territorial. A ce titre, la loi délègue à la FTI non seulement la réalisation, mais également le financement des équipements des zones de développement industriel ou d'activités mixtes en l'autorisant à conserver la taxe d'équipement. Elle met également à jour certaines dispositions légales obsolètes – la loi actuelle date de 1984 – ainsi que l'instauration d'une gouvernance de la FTI en lien avec les exigences de la législation actuelle.

Ce projet de loi, adopté par le Conseil d'Etat le 16 décembre 2015, est un des axes définis dans le cadre de la convention d'objectifs le 18 novembre 2015 (voir [point presse](#)).

Pour toute information complémentaire :

- *M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DALE, ☎ +41 76 604 20 66 ;*
- *M. Yves Cretegn, directeur général, Fondation pour les terrains industriels, ☎ +41 79 677 52 82.*

Genève, le 7 avril 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève (département des finances, département de la sécurité et de l'économie, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) et du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Le lancement à Meyrin du chantier de reconstruction d'un bâtiment pour la troupe ouvre la voie à 1500 logements aux Vernets

La première pierre du bâtiment de stationnement de troupe de Meyrin-Mategnin a été posée aujourd'hui en présence du chef du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE). La reconstruction de ce site s'inscrit dans un ensemble d'opérations visant la libération du site de la caserne des Vernets afin d'y réaliser un programme de 1500 logements dans le périmètre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). Parallèlement le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil deux projets de loi pour la transformation des infrastructures du centre logistique d'Aire-la-Ville et la réalisation de bâtiments pour le Centre d'instruction des troupes de sauvetage à Epeisses.

Le conseiller fédéral chargé du DDPS, M. Guy Parmelin, et le conseiller d'Etat chargé du DSE, M. Pierre Maudet, ont posé aujourd'hui la première pierre du futur bâtiment de stationnement de troupe de Meyrin-Mategnin.

Pour le ministre de la Défense Guy Parmelin, la présence de l'armée à Genève répond à l'intérêt conjoint de la Confédération et du canton de Genève de coopérer efficacement à leur sécurité commune. Accueillir des troupes nécessite du terrain et de nouvelles infrastructures. Ce bâtiment à venir témoigne de la force des liens confédéraux entre Genève et le reste de la Suisse, tout comme il est la concrétisation d'une solution pragmatique à des besoins clairs, en terme d'espace, d'organisation et surtout de sécurité.

La relocalisation des activités de l'armée ouvre la voie à la réalisation d'un ambitieux programme de réaffectation du site des Vernets, que le canton met actuellement à disposition de la Confédération. La convention qui lie les deux partenaires court jusqu'en 2040. Elle prévoit la possibilité pour le canton de récupérer son bien s'il procure à l'armée d'autres sites et infrastructures couvrant ses besoins.

Afin de permettre la réalisation de logements et d'équipements publics sur cette parcelle de cinq hectares idéalement placée dans le secteur du PAV et proche du centre-ville, une étude menée en 2010 et agréée par la Confédération en 2012 a montré la possibilité d'une relocalisation sur trois sites déjà dédiés à des activités militaires, en particulier de sauvetage:

- Meyrin-Mategnin par la réalisation d'un nouveau bâtiment de stationnement et d'hébergement de troupe (300 militaires).
- Epeisses (Avully) par la construction des bâtiments nécessaires à la transformation de l'actuelle place d'exercice des troupes de sauvetage en centre d'instruction.

- Aire-la-Ville par la transformation de l'actuel dépôt en centre de logistique militaire et civile comportant des ateliers de maintenance et de gestion du matériel, des dépôts et des places de stationnement

Le premier de ces trois projets a fait l'objet d'un crédit d'investissement de 20,87 millions adopté par le Grand Conseil le 16 avril 2015. Contesté par référendum, il a été approuvé en votation populaire cantonale par plus de 68% des voix le 28 février 2016. Les deux autres crédits d'investissement, respectivement de 34,47 et 24,95 millions de francs, viennent d'être adoptés par le Conseil d'Etat qui les a transmis au Grand Conseil.

La réalisation de ces nouvelles infrastructures militaires genevoises représente un coût global d'environ 80 millions de francs. L'investissement est à charge du canton mais sera financé en partie par le groupe d'investisseurs "Ensemble", qui réalisera l'opération immobilière les Vernets. Sa participation d'un montant de 22 millions de francs contribuera à la relocalisation de l'armée. A terme, le site des Vernets mettra à disposition 1500 nouveaux logements (dont 300 logements pour étudiants), 24'000 m² d'activités et 8000 m² d'équipements et services.

L'exécution de ces différents projets est également l'occasion de développer un modèle innovant et unique au niveau suisse de mutualisation des infrastructures entre militaires et civils. Le site d'Epeisses, en particulier, deviendra un pôle de compétences pour toutes les organisations actives dans le sauvetage, permettant notamment de partager les expériences entre les troupes militaires de sauvetage, la protection civile et les sapeurs-pompiers. Il en résulte une optimisation de l'occupation du site exemplaire sous l'angle de l'utilisation rationnelle des deniers publics.

Meyrin-Mategnin, un site idéal pour les engagements de l'armée à Genève

Lors de manifestations, d'évènements majeurs ou de situations particulières, la Genève internationale doit être en mesure de garantir un stationnement de proximité aux unités engagées notamment pour la protection des ambassades ou en renforcement du dispositif de surveillance de l'aéroport. Un élément-clé pour ces engagements subsidiaires de sûreté que l'armée assume régulièrement dans le canton de Genève est le remplacement à l'horizon 2018/2019 de l'actuel dépôt de Meyrin-Mategnin par un nouvel édifice de trois niveaux dédié essentiellement à l'hébergement de troupe. Sa capacité sera de 300 places, soit deux compagnies.

L'un des objectifs du projet est de limiter les nuisances pour le voisinage en réduisant les déplacements au strict minimum. Ce point fait l'objet d'une attention particulière. Un groupe de contact comprenant des représentants du canton, de la commune de Meyrin et des riverains a été mis en place pour traiter cette problématique et favoriser une cohabitation harmonieuse. Il accompagnera la réalisation des travaux, ainsi que l'exploitation, afin que toutes les parties concernées puissent faire entendre leur point de vue.

Ce futur casernement en mains du canton n'hébergera pas exclusivement des militaires, mais aussi des usagers civils. A titre d'exemple, il pourra accueillir des renforts de police ou des aspirants de l'Académie de police de Savatan, à laquelle le canton a adhéré. Ce partage de l'utilisation implique une planification rigoureuse des occupations qui sera assumée par l'autorité cantonale.

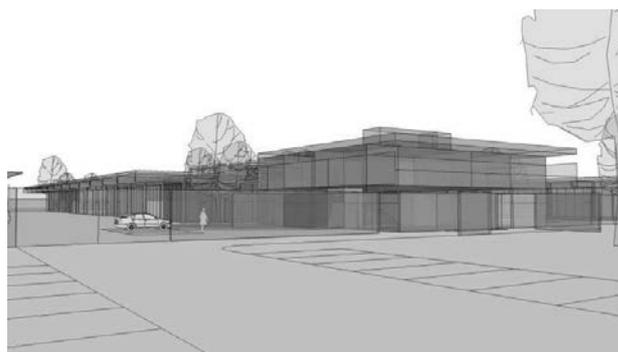
Le nouveau bâtiment d'hébergement de la troupe, situé à proximité de l'aéroport, vise une utilisation rationnelle de l'espace, une construction économique et durable et de bonnes performances énergétiques en répondant à la norme Minergie.

DONNÉES TECHNIQUES

1. **Le nouveau bâtiment de Meyrin-Mategnin** s'étend sur une surface de 4'818 m² et représente un volume de 16'797 m³. Le Grand Conseil a voté le crédit d'investissement le 14 avril 2015. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin 2018.



2. **Le projet d'infrastructures d'Aire la Ville** comporte un bâtiment de logistique transformé et agrandi pour une surface de 2'618 m², un bâtiment de stockage d'une surface de 2'656 m² qui sera rénové, ainsi qu'un bâtiment administratif neuf d'une surface de 508 m². Le volume total des bâtiments est de 30'774 m³. Le crédit d'étude a été adopté par le Grand Conseil le 14 avril 2015. Le projet de loi de crédit d'investissement est en cours de traitement par le grand conseil. La fin des travaux est prévue en 2019.



3. **Le projet d'Epeisses** consiste en un nouveau bâtiment d'une surface de 8'347 m² représentant un volume construit de 32'280 m³. Le crédit d'étude a été adopté par le Grand Conseil le 14 avril 2015. Le projet de loi de crédit d'investissement est en cours de traitement par le grand conseil. La fin des travaux est prévue en 2021.



[Projet de loi \(PL\) 11580 du 14 avril 2015 pour la reconstruction d'un bâtiment de stationnement de troupe sur le site de Meyrin-Mategnin contribuant à la libération du site des Vernets pour la construction de logements \(précédé des PL de crédits d'études des deux autres projets\)](#)

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Emmanuelle Lo Verso, secrétaire générale adjointe chargée de communication, département de la sécurité et de l'économie, tél. +41 22 546 88 10;*
- *M. Henri Roth, secrétaire général adjoint chargé de communication, département des finances, tél. +41 22 327 98 22;*
- *Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe responsable de la communication, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, tél. 076 304 20 66 ;*
- *M. Renato Kalbermatten, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, tél. +41 79 713 20 94.*



Genève, le 28 mars 2017

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
et des Services industriels de Genève (SIG)

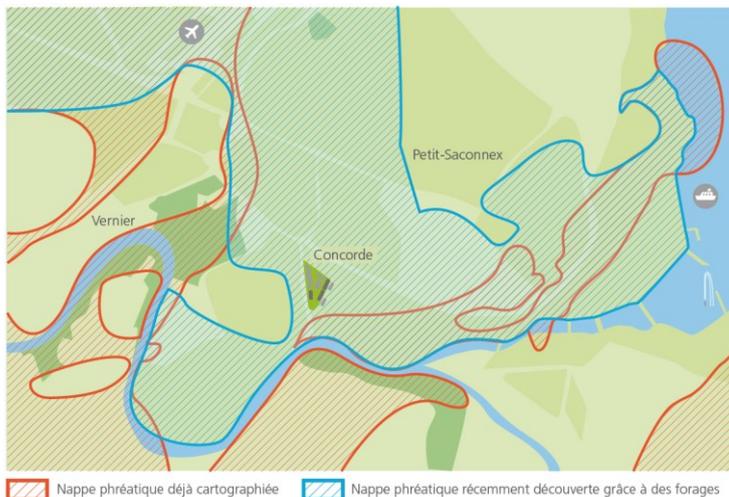
Première réalisation du programme GEothermie 2020 à Genève

Le programme GEothermie 2020 entre dans sa phase concrète. Les Services industriels de Genève (SIG) ont entrepris hier un forage géothermique d'une soixantaine de mètres de profondeur dans le quartier de la Concorde, à Châtelaine. Ce puits permettra de produire de la chaleur grâce à la présence d'une nappe d'eau souterraine découverte dans le cadre du programme GEothermie 2020. Cette énergie viendra alimenter un nouveau réseau de chauffage à distance. Ce projet pilote préfigure le développement de solutions de chauffage novatrices, axées vers des énergies renouvelables, locales et mutualisées.

Situé sur les communes de Genève et de Vernier, la Concorde est un quartier d'une trentaine d'hectares en forte mutation. Divers bâtiments offrant un millier de logements et 250 emplois, ainsi qu'une école, vont y être bâtis au cours des années à venir. Ces équipements côtoieront des constructions existantes. Selon Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), "*promoteurs et autorités communales se sont fortement engagés dans la recherche de solutions énergétiques valorisant des ressources renouvelables et locales, afin de minimiser l'empreinte environnementale de ce nouvel ensemble urbain.*"

DECOUVERTE D'UNE NOUVELLE NAPPE D'EAU

Pour ce faire, une étude détaillée du sous-sol du périmètre concerné a été effectuée en 2016 dans le cadre du programme GEothermie 2020. "*Cette prospection a permis de découvrir, grâce notamment à quatre forages exploratoires, la présence d'une nappe d'eau souterraine jusque-là non cartographiée. Située à une soixantaine de mètres de profondeur, elle présente une température d'environ 14° et des débits favorables à une exploitation géothermique*" détaille Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

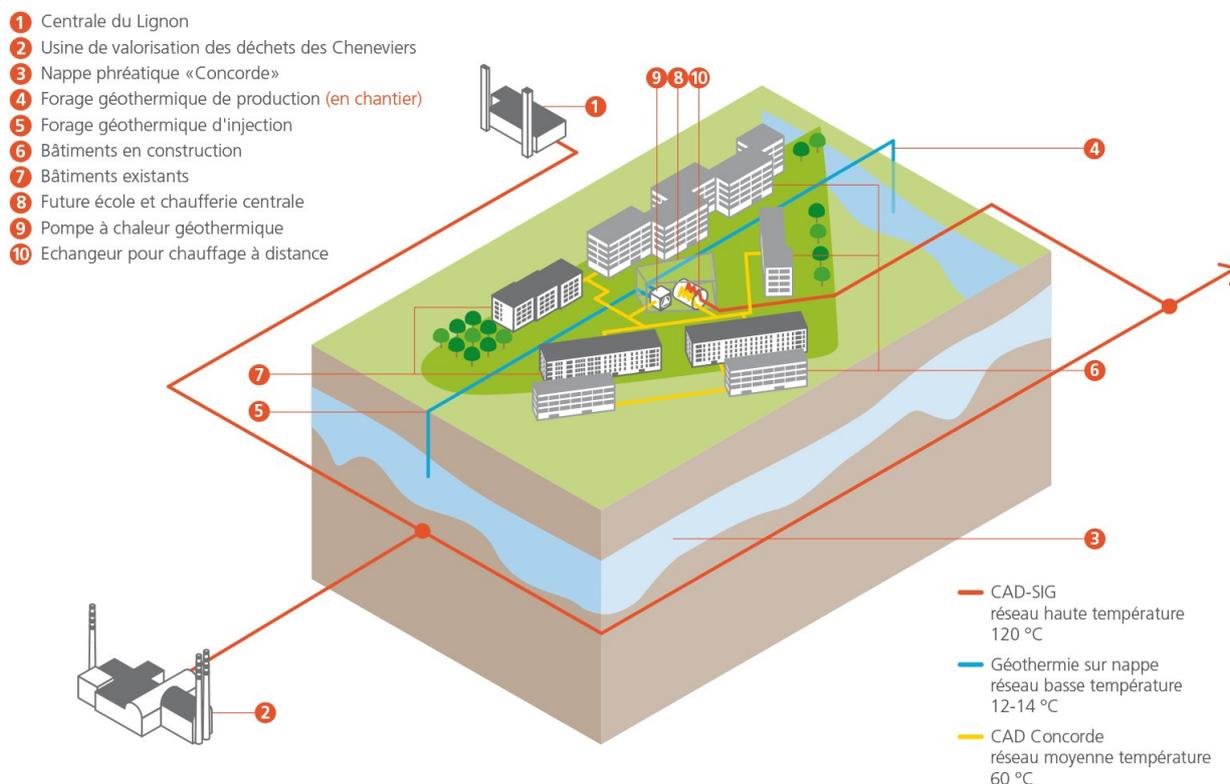


TROIS RESSOURCES POUR UN SEUL RESEAU

Sur cette base, l'Etat de Genève et SIG ont imaginé un concept pour alimenter le quartier de la Concorde en chauffage et en eau chaude. Concrètement, il s'agit de développer un réseau de chauffage à distance novateur, alimenté par trois ressources complémentaires :

- la géothermie sur nappe d'eau peu profonde via une pompe à chaleur;
- les déchets urbains via l'usine d'incinération des Cheneviers;
- le gaz naturel via la chaudière du Lignon.

La part de ces différentes énergies variera selon la saison. En hiver, la géothermie couvrira la majeure partie des besoins en chauffage. En été, l'eau chaude sanitaire sera chauffée par la seule incinération des ordures. Le gaz naturel sera quant à lui utilisé en appoint en fonction des besoins. Au final, l'approvisionnement thermique du quartier de la Concorde sera couvert à hauteur de 65% par des énergies non fossiles. "SIG fournit déjà de l'électricité 100% renouvelable. SIG s'engage aussi vers de l'énergie thermique renouvelable pour Genève, de l'énergie aux sources locales, performantes et peu polluantes. Cela relève de notre vocation d'entreprise publique", affirme Christian Brunier, directeur de SIG.



UN DEVELOPPEMENT PROGRESSIF

L'installation par SIG des conduites constituant le nouveau réseau de chaleur à distance a débuté récemment. Deux premiers bâtiments pourront y être raccordés en automne 2017, dès leur construction terminée. Le réseau sera progressivement déployé dans le quartier de la Concorde d'ici fin 2018. Les nouvelles constructions et les bâtiments existants auront ainsi la possibilité de s'y connecter.

UN PROJET EXEMPLAIRE

A l'inverse d'une solution basée sur des chaudières individuelles, la mutualisation des besoins de chaleur au travers d'un réseau apporte un maximum de souplesse. Elle permet notamment de connecter progressivement de nouveaux bâtiments, en fonction des besoins. De plus, par rapport à une solution 100% fossile, le futur chauffage à distance de la Concorde fournira un mix énergétique aux impacts environnementaux fortement réduits.

Chiffres clés

- 3 ressources énergétiques (géothermie, déchets urbains, gaz naturel)
- 2 forages géothermiques (pompage et réinjection) d'environ 60 m de profondeur et 25 centimètres de diamètre
- 14° : température de l'eau pompée dans la nappe
- 60° : température de l'eau du réseau de chauffage
- 2,2 millions de kWh d'énergie produite annuellement par la pompe à chaleur, soit l'équivalent de 220'000 litres de mazout
- 61 tonnes de CO₂ économisés par année
- 600 logements connectés à terme

La géothermie, l'énergie de demain

La géothermie est une source d'énergie locale, propre, renouvelable, disponible en continu et permettant de nombreuses applications thermiques et électriques. Le développement de la géothermie constitue de ce fait un objectif prioritaire de la politique énergétique du canton de Genève, afin de réduire notre consommation de ressources fossiles et d'accroître notre indépendance énergétique.

Pour y parvenir, il importe de maximiser les chances de succès des projets à venir en affinant la connaissance du sous-sol genevois. C'est là tout l'enjeu du programme GEothermie 2020, piloté par l'Etat de Genève et mis en œuvre par les Services industriels de Genève (SIG).

Dans ce cadre, une cartographie 3D détaillée du sous-sol genevois a été effectuée depuis 2014, révélant des conditions particulièrement favorables à la géothermie. Cette prospection préliminaire sera suivie, dès 2018, par la réalisation de forages à moyenne profondeur (plus de 1'000 m).

Pour en savoir plus sur le programme GEothermie 2020 : www.geothermie2020.ch

Pour toute information complémentaire :

Jacques Martelain – directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) – tél. +41 22 546 70 77

Grégoire Pralong – chargé de communication (OCEN) – département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) – tél. +41 22 546 76 13

Véronique Tanerg – relations publiques – porte-parole – Services industriels de Genève (SIG) – tél. + 41 79 103 17 68



Genève, le 3 janvier 2017

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE) et des Services industriels de Genève (SIG)**

Subventions énergie : coup d'envoi d'un programme exceptionnel

Dès aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2017, un important programme de subventions est proposé aux propriétaires souhaitant améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. Genève dispose d'un budget sans précédent de 25 millions de francs pour favoriser les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier. Ce montant provient majoritairement des recettes de la taxe sur le CO₂. Le barème des subventions s'annonce également nettement plus favorable qu'en 2016. Ces conditions exceptionnelles pour 2017 constituent une réelle opportunité pour tous les propriétaires du canton, qui peuvent dès à présent déposer leurs dossiers sur la plateforme www.leprogrammebatiment.ch.

Nouvelle organisation pour le Programme Bâtiments

Dès 2017, le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons se réorganise pour une plus grande efficacité. La distinction entre le volet fédéral en faveur de la rénovation des bâtiments et le volet cantonal en faveur des énergies renouvelables est abandonnée. Toutes les mesures d'encouragement pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables sont désormais entre les mains des cantons, qui affectent les subventions selon leurs priorités et spécificités.

Une opportunité à ne pas manquer

Avec une enveloppe budgétaire exceptionnelle et des barèmes particulièrement attractifs, 2017 constitue assurément l'année à ne pas manquer pour initier une démarche d'assainissement énergétique. Ce d'autant qu'aucune garantie ne peut à ce jour être donnée concernant les montants et les barèmes de subventions à partir de 2018. Dans ce contexte, le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et le programme éco21 de SIG déploieront, dans les prochaines semaines, diverses actions d'information ciblées à destination des propriétaires et des professionnels du bâtiment.

Initié par la Confédération, le Programme Bâtiment permet aux particuliers et professionnels de déposer leurs demandes de subvention de manière centralisée. L'ensemble des objets donnant droit à un soutien financier ainsi que les barèmes d'attribution sont listés sur la plateforme www.leprogrammebatiment.ch.

Genève mise sur les rénovations...

A Genève, la priorité est clairement portée sur l'assainissement du parc immobilier existant. Dans ce cadre, tout propriétaire de bâtiment construit avant l'an 2000 peut prétendre à une subvention pour les travaux suivants :

- Amélioration de l'enveloppe du bâtiment telle que l'isolation thermique du toit et/ou de la façade ;
- Rénovation globale avec certificat Minergie ;
- Rénovation par étapes avec amélioration progressive des classes d'efficacité ;
- Substitution de chauffage faisant recours à des combustibles fossiles par des installations utilisant des énergies renouvelables.

Quant aux barèmes, ils sont largement plus généreux qu'en 2016. Par exemple pour l'isolation thermique et les rénovations globales, les contributions sont pratiquement doublées en 2017.

Les nouvelles constructions ne sont pas oubliées puisque tout bâtiment neuf visant l'excellence énergétique (Minergie P) est également soutenu financièrement.

Autre nouveauté : les demandes de subvention supérieures à 10'000.- francs portant sur l'enveloppe du bâtiment devront être accompagnées d'un Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments "plus" ([CECB®Plus](#)). Ce dernier fournit une expertise détaillée (audit) et des conseils pratiques aux propriétaires désirant entamer un assainissement. Son coût est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%, voire à 100% si les travaux préconisés sont finalement mis en œuvre.

Dans tous les cas (rénovation ou construction), la demande de subvention doit impérativement être déposée durant l'année 2017 et avant le démarrage du chantier. Les propriétaires disposent ensuite d'un délai de deux ans pour accomplir leurs travaux.

Une opération gagnante

L'assainissement d'un bien immobilier permet de préserver et souvent d'augmenter la valeur d'un bâtiment. L'autre avantage d'un bâtiment correctement isolé et bien chauffé réside dans le confort accru qu'il procure à ses utilisateurs. La réduction de la consommation énergétique et le recours à des énergies renouvelables indigènes garantissent également une plus grande indépendance et, à terme, des économies financières. Les travaux d'assainissement énergétiques sont enfin intéressants d'un point de vue fiscal, puisque déductibles du revenu imposable.

Conditions d'octroi, barèmes détaillés et formulaires de demande de subvention disponibles dès ce jour sur la plateforme inter-cantonale www.leprogrammebatiment.ch

Info-Service : 022 546 76 00

Dossier de la conférence de presse du 6 décembre 2016 disponible sur le site officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour tout complément d'information :

ETAT : Vincent Lusser, secrétaire général adjoint, +41 (0)22 327 94 16 ou +41 (0)76 318 30 64 ;

SIG : Elise Kerchenbaum, relations publiques, +41 (0)22 420 70 94 ou +41 (0)79 333 48 52.